BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège Social : 3, Rue d'Antin, Paris

CAPITAL : **100 MILLIONS** DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 25 Mars 1919

RAPPORTS ET RÉSOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE HEMMERLÉ ET Cie
RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS
—
1919

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Conseil d'Administration :

MM. Ed. NOETZLIN, *Président honoraire,*
G. GRIOLET, *Président,*
S. DERVILLÉ, *Vice-Président,*
A. TURRETTINI, *Vice-Président,*
A. BÉNAC, *Administrateur,*
R. DELAUNAY BELLEVILLE, —
Bon HÉLY D'OISSEL, —
J. KULP —
Cte F. PILLET-WILL, —
E. STERN, —
J. H. THORS. —

Censeurs :

MM. Cte FOY et G. TEYSSIER.

Commissaires

POUR L'EXERCICE 1919 :

MM. R. SAUTTER et Cte DE LYROT.

Direction :

MM. Hce FINALY, E. MORET, J. CHEVALIER et H. CHABERT, *Directeurs*
M. J. REIN, *Directeur Adjoint.*
MM. P. RENGNET et Jh CHOPPIN DE JANVRY, *Sous-Directeurs.*

Secrétaire Général :

M. A. ATTHALIN.

Chef du Contrôle :

M. A. STOSSKOPF.

Fondés de Pouvoirs :

MM. H. BALLET-BAZ, C. COUTURE, P. GRUNEWALD, H. SIMON,
A. SARTELET, E. DE LA LONGUINIERE, E. LAVECH.

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: 100 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 25 Mars 1919

Rapport du Conseil d'Administration.
Rapport des Commissaires.
Résolutions de l'Assemblée.
Comptes de l'Exercice 1918.

PARIS
IMPRIMERIE HEMMERLÉ ET Cie
RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS
—
1919

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 25 Mars 1919

MESSIEURS,

En ouvrant cette Assemblée, la première depuis que la guerre a pris fin, notre plus impérieux devoir est de saluer la victoire de nos armes.

Existe-t-il des paroles assez fortes pour dire toute notre admiration envers nos vaillants soldats et leurs chefs, pour exprimer toute la reconnaissance que nous leur devons? Grâce à eux, grâce aux armées alliées et associée, la France et les Nations qui sont venues se grouper autour d'elle ont vu la cause du droit et de la liberté s'affirmer dans un triomphe que viendra bientôt consacrer

la paix, la paix établie sur des bases qui devront défier toute agression.

Trop nombreux, hélas! sont ceux qui ont payé de leur vie ce triomphe et qui n'auront pas entendu sonner l'heure de la victoire...

Notre personnel a été durement éprouvé. Sur un ensemble d'environ 300 agents mobilisés, 37 sont tombés au Champ d'Honneur ou sont disparus : nous saluons respectueusement leur mémoire et nous renouvelons à leurs familles l'expression de notre douleur et de nos regrets.

S'il ne s'y mêlait le souvenir de ceux dont nous déplorons la perte, notre joie serait complète en souhaitant la bienvenue à ceux que nous avons le bonheur de voir revenir auprès de nous, après quatre années d'absence, qui furent pour eux des années de dangers, de souffrances et d'héroïsme.

9 Croix de la Légion d'Honneur,
7 Médailles militaires,
62 Croix de guerre,
104 Citations,

attestent la part glorieuse prise par notre personnel à la guerre qui vient de se terminer.

Nous vous disions l'année dernière que la guerre concentrait nécessairement toute l'activité économique du pays sur les besoins toujours croissants de la Défense Nationale. Cette situation ne s'est pas modifiée au cours de l'année 1918.

Le Gouvernement a continué à trouver une grande partie des ressources qui lui étaient nécessaires dans le placement des Bons et des Obligations de la Défense Nationale, puis dans l'émission de l'Emprunt 4 °/₀ 1918 qui a été justement appelé « l'Emprunt de la

Libération ». Tant par nous-mêmes que par notre clientèle, à notre Siège central, dans nos Succursales et chez nos Correspondants, nous avons donné notre plus large concours à ces opérations.

Nous avons également continué à participer aux crédits ouverts à l'étranger pour les règlements à faire avec les pays alliés ou neutres. Cette participation est inscrite à notre Bilan dans un compte intitulé *Opérations de Change à terme garanties*. Ce compte, qui présentait fin Décembre 1916 un solde de Fr. 71.505.000 et fin Décembre 1917, un solde de Fr. 82.217.000, s'élève au 31 Décembre 1918 à Fr. 93.342.000. Dans le chiffre de ces opérations se trouve compris celui de notre participation au crédit de 350.000.000 de pesetas consenti par un Consortium de Banques espagnoles. Notre Établissement a pris une part importante aux négociations auxquelles a donné lieu ce crédit.

Le chiffre de Fr. 93.342.000, que nous indiquons ci-dessus pour les *Opérations de change à terme garanties*, est l'un des plus élevés que les Banques françaises aient atteint pour le même objet. Nous n'avons pas craint de prendre de tels engagements, assurés de l'approbation que vous nous avez patriotiquement donnée. La Victoire seule pouvait nous affranchir des risques que nous avons ainsi courus.

En dépit des graves événements qui ont affecté la plus grande partie de l'année 1918, les opérations financières, autres que celles relatives aux Bons et aux Obligations de la Défense Nationale et à l'émission de l'Emprunt ont été assez nombreuses. Nous avons participé à la plupart d'entre elles.

Parmi ces opérations, nous mentionnerons le placement des Bons

de la Compagnie d'Electricité de l'Ouest-Parisien (Ouest-Lumière), — des Bons de la Société Internationale de Régie co-intéressée des Tabacs au Maroc, — des Obligations de la Société des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt, — la souscription au capital de la Compagnie Française de Télégraphie sans fil, — l'augmentation du capital de la Société des Usines Métallurgiques de la Basse-Loire, — de la Compagnie Française des Câbles Télégraphiques, — de la Compagnie des Produits Chimiques d'Alais et de la Camargue (ancienne Société Péchiney et C^ie^), — de la Société pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston, de la Société des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt. La plus grande partie de ces Sociétés travaillaient pour la Défense Nationale ou présentent un caractère d'intérêt public.

L'accroissement du tonnage de notre matériel naval est l'un des objets sur lesquels se porte au premier rang l'attention des Pouvoirs Publics, ainsi que celle de notre Commerce et de notre Industrie. C'est pour répondre à cette préoccupation que nous avons donné notre concours à l'augmentation de capital, à laquelle a procédé la Société des Chantiers Navals Français.

Nous avons enfin à mentionner l'Emprunt Marocain 5 % de Fr. 204.464.000, garanti par le Gouvernement Français. Le placement de cet Emprunt qui a été accueilli avec faveur par le public, a été réalisé avec le concours des Banques faisant partie du Consortium que nous avons formé en 1902 et qui, depuis cette époque, n'a cessé de s'intéresser au développement économique et financier du Maroc. C'est ainsi qu'il a participé aux Emprunts successivement émis par le Gouvernement Chérifien en 1904, 1910, 1914 et 1918, à la constitution de la Banque d'État du Maroc en 1907, et, en 1912, à la création de la Compagnie Générale du Maroc.

Cette dernière Compagnie a pris un intérêt important dans la Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de fer de Tanger à Fez, dans la Société des Ports Marocains de Méhédya-Kénitra et Rabat-Salé, ainsi que dans d'autres entreprises qui ont contribué ou contribueront au magnifique essor pris par le Maroc depuis l'institution du Protectorat. C'est avec une légitime satisfaction qu'en présence des progrès réalisés au Maroc depuis 17 ans, nous pouvons rappeler, au nom du Consortium quelle a été l'importance de son action, action ininterrompue et efficace qui s'est toujours exercée en complet accord avec le Gouvernement Français et pour seconder ses vues.

A Paris, malgré des préoccupations et des angoisses de toute sorte, les dangers mêmes que faisaient courir les bombardements auxquels la ville a été soumise, tout le personnel, en union avec le calme et le sang-froid qu'a montrés la population parisienne, n'a pas cessé un seul instant d'assurer le fonctionnement de nos services.

A la fin du mois de Mai dernier, nous avons cru devoir prendre, comme tous les autres Établissements de la place, des mesures pour la sécurité des titres appartenant à notre clientèle et à notre Société. Ces titres ont été transportés en Touraine, dans une propriété demeurée dans la famille de notre ancien et vénéré Président, M. Eugène Goᵘᴵⁿ, et mise gracieusement à notre disposition. Le transport des titres et leur retour à Paris, toutes les opérations de livraison de titres, encaissement de coupons et autres, malgré les difficultés inhérentes à une installation provisoire, ont été effectués avec une complète régularité.

Au mois de Novembre dernier, notre Succursale de Bruxelles a été libérée du séquestre de l'autorité allemande bui lui avait été

imposé peu de temps après le début de la guerre. Au milieu des difficultés et des dangers d'un pareil régime, elle a pu assurer son fonctionnement grâce au concours dévoué de son personnel et grâce aussi aux services que lui a rendus la Société Générale de Belgique. Nous tenons à joindre l'expression de notre gratitude à celle de tous ceux, en Belgique, en faveur de qui s'est exercée la patriotique intervention de ce grand Établissement.

Les dépôts de titres qui avaient été confiés à notre Succursale sont restés intacts. Quant aux sommes qui constituaient l'actif disponible et que le séquestre avait transférées en Allemagne, elles ont été restituées en exécution des conditions de l'armistice. En raison des mesures prises par la Banque Nationale de Belgique pour transformer en monnaie belge les sommes restituées en marks, et de la reprise des relations avec notre clientèle, les disponibilités de notre Succursale ont été rapidement reconstituées.

Malgré l'activité déployée par la Direction de notre Succursale, les comptes de celle-ci, en suspens depuis 1914, n'ont pu être définitivement arrêtés au moment où le Bilan général de la Banque a été établi. Ce Bilan ne comprend donc encore que les chiffres résultant de la situation dressée par la Succursale au 30 Juin 1914. Mais d'après les indications qui nous ont été fournies, il est à présumer que les estimations des divers éléments d'actif au 30 Juin 1914 n'auront à subir dans leur ensemble qu'une moins-value de peu d'importance.

Comme en 1917, nos Succursales d'Amsterdam et de Genève ont coopéré à la réalisation des crédits obtenus en Hollande et en Suisse grâce à notre intervention et à celle des principales Banques françaises, en vue du ravitaillement des régions françaises envahies ou du paiement d'importations nécessaires à la France.

Notre personnel, tant à Paris que dans les Succursales, nous a continué l'excellent et dévoué concours dont il nous a toujours donné tant de preuves et qui s'est affirmé une fois de plus dans les circonstances difficiles qui ont marqué le cours de l'année 1918.

Les mesures que nous avons prises antérieurement en sa faveur et dont nous vous avons entretenus dans nos précédents rapports, ont été maintenues. Elles ont été encore augmentées au cours du dernier Exercice. L'indemnité pour cherté de vie, que nous accordons depuis plusieurs années, a été complétée par une indemnité spéciale de guerre. Enfin nous avons élevé, suivant une progression basée sur le nombre d'enfants, l'allocation pour charges de famille et la Banque a pris à son compte l'installation d'un restaurant coopératif réservé au personnel.

Le Bilan qui est soumis à votre approbation se totalise, tant à l'Actif qu'au Passif, par Fr. 681.373.453,53, présentant une augmentation de Fr. 61.563.128,81 sur le montant du Bilan de l'Exercice 1917 qui, lui-même, était en augmentation de Fr. 56.113.900,83 sur le montant du Bilan de l'Exercice précédent.

A l'Actif, la principale augmentation porte sur le compte *Portefeuille-Effets France et Bons de la Défense Nationale* (+ Fr. 30.681.167,83), sur le compte *Reports* (+ Fr. 10.064.217), sur le compte *Actions et Obligations* (+ Fr. 8.165.091,52). Nous avons déjà signalé ci-dessus le sensible accroissement du compte *Opérations de change à terme garanties.*

Au Passif, c'est encore cette année le compte *Correspondants et Comptes courants* qui n'a cessé de s'accroître (+ Fr. 46.442.349,18) par suite du développement constant des relations de la Banque.

Depuis le 31 Décembre 1917, la valeur des titres appartenant à la Banque (*Fonds d'États, Actions et Obligations*), a généralement progressé. Mais pour les évaluations portées au Bilan, nous sommes restés fidèles à nos règles traditionnelles de prudence. En ce qui concerne les titres cotés, nous n'avons jamais dépassé le cours moyen du mois de Décembre ou la moyenne de la dernière Bourse de Décembre, lorsque ce cours a été inférieur au cours moyen du mois. Et nous nous sommes même souvent tenus au-dessous de ces cours. Même dans ces conditions, les plus-values qui ont été relevées ont été suffisantes pour laisser un excédent disponible après couverture des moins-values constatées sur d'autres valeurs ou sur d'autres comptes.

Le Compte de *Profits et Pertes* au 31 Décembre présente un solde créditeur de. . . . . Fr. 9.218.186,65

Sur cette somme, nous vous proposons de distribuer un dividende de Fr. 40 par action, soit pour les 200.000 actions constituant le capital social, une somme de. . . Fr.	8.000.000 »	
à laquelle il faut ajouter les 10 % attribués statutairement au Conseil d'Administration . . . . . Fr.	333.333,33	
		8.333.333,33
Après ces prélèvements, il restera une somme de . . . . . Fr.		884.853,32
qui, ajoutée au solde reporté de l'Exercice 1917, soit. . . . . Fr.		8.693.974,16
représentera un total de. . . . . Fr.		9.578.827,48

à reporter au crédit du compte de *Profits et Pertes* pour l'Exercice 1919.

M. le Comte Adrien DE GERMINY nous a adressé sa démission de ses fonctions d'Administrateur et nos vives instances n'ont pu le déterminer à revenir sur sa décision. Il a craint que son grand âge ne lui permît plus de remplir ses fonctions avec l'assiduité qu'il y avait toujours apportée. C'est avec un vif regret que nous avons vu cesser une collaboration dont nous avons toujours apprécié la valeur et la cordialité. Pendant les trente années durant lesquelles il a fait partie de notre Conseil d'Administration, M. le Comte A. DE GERMINY a fait profiter la Banque de sa grande expérience des questions financières, acquise, au début de sa carrière, dans l'Inspection des Finances, puis dans l'Administration comme Trésorier Général et enfin comme Régent de la Banque de France. Nous sommes certains de lui rendre un hommage auquel il sera particulièrement sensible, en rappelant la part qu'il a prise à la négociation et à la conclusion de l'Emprunt qu'au cours de la guerre de 1870 une grande Banque américaine, confiante dans le crédit de la France, n'a pas hésité à consentir au Gouvernement de la Défense Nationale.

Un autre de nos Collègues, M. le Comte FOY, pour des scrupules analogues à ceux qui ont dicté la décision de M. le Comte A. de GERMINY, s'est démis de ses fonctions d'Administrateur. Nous sommes heureux d'ajouter que le concours que M. le Comte FOY nous a donné pendant près de 15 années, et que nous avions particulièrement apprécié, nous reste assuré sous une autre forme, puisqu'il a bien voulu accepter les fonctions de Censeur auxquelles il a été appelé par les Censeurs en exercice, dont nous vous demandons de ratifier la décision.

En remplacement de M. le Comte A. de GERMINY et de M. le Comte FOY, nous avons nommé Administrateurs, sous réserve de votre ratification, conformément à l'art. 20 des Statuts, MM. J. KULP et le Comte F. PILLET-WILL. Nous avons pu juger les grandes capa-

cités financières de M. Kulp, puisqu'il a occupé dans notre Société le poste de Censeur, pendant 8 années. Le concours que M. Kulp n'a cessé de nous donner depuis cette époque a été cependant interrompu ; car bien que, dégagé par son âge de toute obligation militaire, M. Kulp est resté au front des armées pendant plus d'une année : il a été décoré de la Croix de Guerre. M. le Comte Pillet-Will porte un nom qui est bien connu dans la finance : ses qualités personnelles, la situation importante qu'il occupe dans les Conseils d'Administrations de grandes Sociétés, nous dispensent d'insister sur le bien que nous attendons de sa collaboration.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier ces deux nominations.

Au mois de Décembre dernier, M. A. Turrettini, à notre grand regret, a résigné les fonctions de Directeur Général qu'il occupait depuis onze ans. Nous tenons à rappeler les grands services qu'il a rendus à la Banque et qui se sont surtout affirmés durant ces quatre dernières années où les difficultés, nées de la guerre, ont été si nombreuses. Nous sommes heureux d'ajouter que M. Turrettini nous continue sa collaboration au titre de Vice-Président de notre Conseil d'Administration dont il fait déjà partie depuis 1915.

Récemment, nous avons appelé aux fonctions de Directeur, M. J. Chevalier, Directeur honoraire de l'Office National des Valeurs Mobilières et, en dernier lieu, Secrétaire Général du Commissariat institué au Ministère des Finances pour l'Emprunt de la Libération. Les qualités dont M. Chevalier a fait preuve dans les fonctions qu'il a précédemment remplies et au cours de missions officielles dont il a été chargé à l'étranger, nous promettent une collaboration dont nous n'aurons, nous en sommes certains, qu'à nous féliciter.

La Direction, à notre Siège Social, se trouve donc maintenant composée de MM. H. Finaly, E. Moret, J. Chevalier et H. Chabert.

Nous avons confié la direction de notre Succursale de Bruxelles à M. H. Urban qui a pris possession de ses fonctions après la cessation de l'occupation ennemie, au mois de Novembre dernier. La situation que M. Urban occupe dans diverses Sociétés financières et industrielles, la notoriété de son nom en Belgique, sa connaissance des affaires, l'expérience qu'il y a acquise, sont les meilleures assurances que nous puissions avoir d'un concours dont nous avons d'ailleurs apprécié déjà toute la valeur.

M. le Comte d'Oultremont, Membre du Comité Consultatif institué auprès de notre Succursale de Bruxelles, est décédé au cours de l'occupation allemande, et nous avons eu l'an dernier à déplorer la perte de M. James Odier, Membre du Comité Consultatif de notre Succursale de Genève. Vous vous associerez aux regrets que ces décès nous ont causés. Nous rappellerons que M. Odier faisait partie de notre Comité Consultatif depuis la fondation de la Banque en 1872. Durant cette longue période, M. Odier n'a jamais cessé de donner à notre Succursale le concours de sa grande expérience et de ses avis éclairés, dont l'autorité se trouvait encore accrue par la situation personnelle qu'il possédait. Nous avons nommé M. E. Odier, son fils, chef de la Maison Lombard, Odier et C^ie^, pour le remplacer.

Nous avons appelé aux fonctions de Membre du Comité Consultatif de notre Succursale d'Amsterdam, M. C. H. Guépin, qui occupe les fonctions de Directeur de l'importante Société Néerlandaise de Commerce.

Pour satisfaire aux prescriptions de l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867, nous avons à mentionner que nous n'avons fait, au

cours du dernier Exercice, que des opérations courantes avec les Sociétés dont quelques-uns de nos Administrateurs font également partie. Nous vous demandons de renouveler l'autorisation prévue par la loi et qui doit s'appliquer, en tant que de besoin, aux opérations faites avec notre Établissement par vos Administrateurs, soit en leur nom personnel, soit comme Administrateurs d'autres Sociétés.

MM. S. Dervillé, le Baron Hély d'Oissel et M. Robert Delaunay Belleville, Administrateurs, arrivent à l'expiration de leur mandat.

Aux termes de l'article 20 des Statuts, les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Le mandat que M. Kulp remplissait comme Censeur venait à expiration cette année ; il a cessé par suite de sa nomination aux fonctions d'Administrateur. M. le Comte Foy, qui lui a succédé comme Censeur, est rééligible.

Nous soumettrons à votre approbation, après la lecture du rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Messieurs,

Pour exécuter le mandat que vous avez bien voulu nous confier dans votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 Mars 1918, nous avons pris connaissance, dans les délais légaux, des comptes de l'Exercice 1918 et du Bilan de la Banque de Paris et des Pays-Bas, arrêté au 31 Décembre.

Nous devons tout d'abord vous signaler que les comptes de la succursale de Bruxelles au 31 Décembre réclamant un travail considérable n'ont pas pu être arrêtés à temps pour vous être soumis aujourd'hui ; ce sont donc encore les comptes établis au 30 Juin 1914 qui figurent à votre Bilan. Au reste, d'après les explications qui nous ont été fournies, les comptes définitifs de cette succursale ne devront pas influencer sensiblement les chiffres du Bilan.

Le Bilan qui vous est soumis se totalise, tant à l'Actif qu'au Passif, par **Fr. 681.373.453,53** contre Fr. 619.810.324,72 au 31 Décembre 1917, soit en augmentation de Fr. 61.563.128,81.

Les *Correspondants* et *Comptes Courants* s'élèvent à **Fr. 139.252.436,41** dont la plus grande partie est d'une réalisation

facile ; quant aux disponibilités, elles se montent à Fr. 236.336.523,40 et sont réparties entre les comptes ci-dessous :

1° *Espèces en caisse et à la Banque* . .	Fr.	34.113.800,18
2° *Fonds disponibles dans les Banques, en France et à l'Étranger*	Fr.	40.756.770,09
3° *Portefeuille-Effets sur France et Étranger et Bons de la Défense Nationale*	Fr.	130.951.017,58
4° *Reports*	Fr.	26.543.421,30
5° *Coupons à encaisser*	Fr.	3.971.514,25
	Fr.	236.336.523,40

Nous attirons votre attention sur l'importance particulièrement élevée de ce total qui affirme la grande liquidité des ressources sociales.

Les opérations de Change à terme garanties (Fr. 93.342.000), en augmentation de Fr. 11.125.000 sur le chiffre du précédent Bilan, représentent la part prise par la Banque dans les opérations de change faites pour faciliter des règlements à l'Étranger dans l'intérêt du Trésor Français ; ce compte d'ordre a sa contre-partie au Passif.

Les *Avances sur garanties* présentent une diminution de Fr. 1.235.693.

Les valeurs possédées par la Banque sont comprises sous les rubriques :

Fonds d'États	Fr.	18.411.994,81
Actions et Obligations	Fr.	118.611.081,50

Ce Portefeuille comprend une grande diversité de placements : 37 Fonds d'États, 336 natures d'Actions et 55 natures d'Obligations de Sociétés diverses.

Suivant la règle habituellement suivie, les valeurs ont été estimées d'après le cours du 31 Décembre, lorsque ce cours est le plus bas du mois ou d'après la moyenne des cours de Décembre, lorsque cette moyenne est inférieure à la cote du 31. Plusieurs valeurs ont, d'ailleurs, été laissées à des prix inférieurs à ceux ressortant de ces bases. Quant aux titres non cotés, ils ont été portés à des prix qui ne semblent pouvoir laisser aucun mécompte.

Les *Participations*	Fr.	28.946.233,08
comprenant 84 affaires différentes		
et les *Comptes divers*	Fr.	4.383.560,86
n'appellent aucune observation spéciale.		
Les *Immeubles*	Fr.	10.681.982,49
figurent pour le même chiffre que précédemment.		

Au Passif, les réserves de votre Société se montent à Fr. 91.332.530,30 et sont comprises sous les rubriques suivantes :

Réserve extraordinaire	Fr.	68.750.000 »
Réserve légale	Fr.	10.000.000 »
Fonds de Prévoyance appartenant aux Actionnaires	Fr.	12.147.565,85
Fonds de Prévoyance appartenant aux Administrateurs en exercice	Fr.	434.964,45
Ensemble	Fr.	91.332.530,30

Report . . .	Fr	91.332.530,30
auxquels il y a lieu d'ajouter le report à nouveau de l'Exercice précédent	Fr.	8.693.974,16
TOTAL	Fr.	100.026.504,46

somme légèrement supérieure au Capital Social.

Votre Conseil vous proposera d'ajouter à ce report une nouvelle somme de Fr. 884.853,32 prise sur les bénéfices de l'année 1918.

Les autres chapitres du Passif contiennent les engagements de la Banque vis-à-vis des tiers et n'appellent aucune observation particulière.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Au crédit de ce compte, les Commissions, les Intérêts et Bénéfices réalisés du Portefeuille et les Bénéfices des Succursales se présentent en augmentation importante par rapport à l'Exercice précédent; seuls, les Reports et les Fonds Publics, Actions et Obligations donnent un résultat moindre; le total produit Fr. 13.754.089,38 contre Fr. 11.841.817,67.

Au débit, les Frais Généraux atteignent Fr. 4.073.416,78, en augmentation de Fr. 667.960,55.

Le coût de plus en plus élevé de la vie a amené votre Conseil à augmenter les allocations pour cherté de vie et à relever les Traitements du Personnel; enfin, le développement des affaires a nécessité l'augmentation du nombre des Employés.

L'allocation proportionnelle à la Direction et au Personnel supérieur à Paris et dans les Succursales, qui s'accroît en raison du bénéfice réalisé, s'élève à Fr. 462.485,95 en augmentation de Fr. 58.955,95.

En résumé, le Compte de *Profits et Pertes* se solde par un bénéfice net de Fr. 9.218.186,65 supérieur de Fr. 1.185.355,21 à celui de l'Exercice 1917.

Ces résultats justifient la répartition d'un dividende de 8 % que le Conseil vous propose.

Cette répartition absorbera.	Fr.	8.000.000 »
Les tantièmes du Conseil.	Fr.	333.333,33
laissant un solde de	Fr.	884.853,32

qui viendrait s'ajouter au Report à nouveau de l'Exercice précédent, portant celui-ci à Fr. 9.578.827,48.

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver ces comptes tels qu'ils vous sont présentés par votre Conseil d'Administration.

Paris, le 5 Mars 1919.

Les Commissaires,

Signé : **Cte de LYROT. R. SAUTTER.**

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 25 Mars 1919

Première Résolution

L'Assemblée Générale,

Approuve, dans toutes leurs parties, le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1918, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration,

Et fixe à **40** francs par action le montant du dividende pour cet Exercice.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 1er Avril prochain sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, réélit :

MM.	S. Dervillé,	Administrateur.
	R. Delaunay Belleville,	—
	Baron Hély d'Oissel,	—

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale,

Confirme la nomination, faite à titre provisoire (article 32 des Statuts), de M. le Comte Foy aux fonctions de Censeur et le réélit à ces fonctions.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale,

Confirme la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil (article 20 des Statuts), de :

MM. J. Kulp, comme Administrateur pour 5 ans, en remplacement de M. le Comte A. de Germiny, démissionnaire,

et le Comte F. Pillet-Will, comme Administrateur pour 4 ans, en remplacement de M. le Comte Foy, démissionnaire.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale,

Donne aux Administrateurs les autorisations exigées par l'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867 pour les opérations qu'ils ont pu faire avec la Banque, soit en leur nom personnel, soit comme Administrateurs d'autres Sociétés.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale, nomme :

MM. R. Sautter et le Comte de Lyrot.

Commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine Assemblée Générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1919, avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son Collègue pour une cause quelconque,

et fixe à deux mille francs pour chacun d'eux l'indemnité annuelle du ou des Commissaires.

COMPTES

De l'Exercice 1918

BILAN GÉNÉRAL au 31 Décembre 1918.

ACTIF

		SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque . . . . . Fr.		26.942.962,80	7.170.837,38	34.113.800,18
Fonds disponibles dans les Banques, en France et à l'étranger.		36.446.304,93	4.310.465,16	40.756.770,09
Portefeuille-Effets	France et Bons de la Défense Nationale . .	122.637.332,23	877.691,20	123.515.023,43
	Étranger	2.020.676,64	5.415.317,51	7.435.994,15
Succursales . .	Comptes fixes	8.000.000 »	» »	17.640.415,58
	Comptes-courants . . .	9.640.415,58	» »	
Correspondants et Comptes courants		114.481.189,91	24.771.246,50	139.252.436,41
Reports		13.459.064,27	13.084.357,03	26.543.421,30
Opérations de change à terme garanties . . .		93.342.000 »	» »	93.342.000 »
Coupons à encaisser		2.636.364,55	1.335.149,70	3.971.514,25
Avances sur garanties		13.254.254,50	512.970,90	13.767.225,40
Fonds d'États.		16.688.755,66	1.723.239,15	18.411.994,81
Actions et Obligations		109.325.041,35	9.286.040,15	118.611.081,50
Participations diverses		23.220.891,26	5.725.341,82	28.946.233,08
Comptes divers		2.913.154,19	1.470.406,67	4.383.560,86
Immeubles de la Société . Fr.	15.729.482,52			
A déduire amortissements .	5.859.611,83			
		9.869.870,69	812.111,80	10.681.982,49
	Fr.	604.878.278,56	76.495.174,97	681.373.453,53

PASSIF

		SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Capital social. . . . . Fr.		100.000.000 »	» »	100.000.000 »
Réserve extraordinaire. . . . . (Primes sur actions émises en augmentation du capital).		68.750.000 »	» »	68.750.000 »
Réserve légale		10.000.000 «	» »	10.000.000 »
Fonds de prévoyance	Appartenant aux Actionnaires	12.147.565,85	» »	12.582.530,30
	Appartenant aux Administrateurs en exercice	434.964,45	» »	
Effets à payer		1.148.226,13	3.101.930,14	4.250.156,27
Succursales. .	Comptes fixes.	» »	8.000.000 »	17.640.415,58
	Comptes courants	» »	9.640.415,58	
Correspondants et Comptes courants.		290.038.286,43	54.040.813,67	344.079.100,10
Opérations de change à terme garanties		93.342.000 »	» »	93.342.000 »
Dotation en faveur du Personnel (compte ancien) .		1.495.931,70	» »	1.495.931,70
Comptes divers.		10.261.196,70	1.059.962,07	11.321.158,77
Profits et pertes. — Report de l'Exercice 1917 .		8.693.974,16	» »	8.693.974,16
Profits et pertes. — Exercice 1918		8.566.133,14	652.053,51	9.218.186,65
	Fr.	604.878.278,56	76.495.174,97	681.373.453,53

COMPTE DE PROFITS et PERTES (Exercice 1918)

DOIT		AVOIR	
I			
Abonnement au timbre, impôts et contributions	Fr. 340.826,70	Commissions	Fr. 2.579.320,35
II		Intérêts et bénéfice du portefeuille	7.736.318,05
Appointements, gratifications et frais de bureaux.	3.076.729,55	Reports	556.214,30
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc	253.978,56	Fonds publics, Actions et Obligations.	2.230.183,17
III		Bénéfice net des Succursales	652.053,51
Frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque	93.921,97		
IV			
Annuité pour la dotation de retraites et de la Caisse de prévoyance pour le Personnel.	200.000 »		
V			
Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.			
Allocation annuelle au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence. . .	100.000 »		
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires.	7.960 »		
VI			
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur (Paris et Succursales).	462.485,95		
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général.	9.218.186,65		
Fr.	13.754.089,38	Fr.	13.754.089,38

RÉPARTITION conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts

Bénéfice net de l'Exercice 1918 . . . . . Fr.			9.218.186,65
Solde reporté de l'Exercice 1917			8.693.974,16
		Fr.	17.912.160,81
A répartir :			
Aux Actionnaires : Intérêts à 5 %. . . . . Fr.	5.000.000	»	
Dividende complémentaire : 90 % sur Fr. 3.333.333,33.	3.000.000	»	
Ensemble **quarante francs** par Action sur les 200.000 Actions. . Fr.	8.000.000	»	
Au Conseil d'Administration : 10 % sur Fr. 3.333.333,33	333.333,33		8.333.333,33
Solde à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1919. . . Fr.			9.578.827,48

LISTE DES MEMBRES

DU

PERSONNEL DE LA BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

MORTS POUR LA PATRIE

OU

DISPARUS

MM.	
AGIN (F.)	Comptabilité des Titres.
D'ANCHALD (P.)	Correspondance.
AUFOUR (L.)	Garçon de Bureau.
BEAUCOURT (M.)	Comptabilité générale.
BERTEL (A.)	Correspondance.
De GAMONDO (N.)	Caisse des Titres.
CARLIER (C.)	d°
DELAGE (J.)	Garçon de Bureau.
DEPUICHAULT (R.)	Secrétariat.
DESMOUSSEAUX de GIVRÉ (F.)	Etudes Financières.
DURAND (H.)	Secrétariat.
DUVIVIER (A.)	Comptabilité générale.
FATON (G.)	Emissions.
De FINANCE de CLAIRBOIS (P.)	d°
FLORENCE (R.)	Comptes courants.
GENDREAU (A.)	Garçon de Bureau.
JACSONT (G.)	Secrétariat.

MM.	
JELSCH (G.)	Contrôle.
JOURDAN-RENAUD (G.)	Secrétariat.
KAMPERS (P.)	Coupons.
LACASNE (M.)	Garçon de Bureau.
LUXARDO (L.)	Emissions.
LUY (R.)	Liquidation.
MÉTAIS (G.)	d°
MOREL (R.)	Caisse des Titres.
PATRIMONIO (C.)	Secrétariat.
PAVOINE (G.)	Garçon de Bureau.
PLAUD (H.)	Emissions.
PRÉVOST (R.)	Correspondance.
QUINTON (L.)	Emissions.
REGNIER (G.)	Garçon de Bureau.
RENAUDAT (F.)	Comptabilité générale.
RIMBAULT (M.)	Emissions.
SANS (A.)	Correspondance.
TOUCHOIS DE BELHOIR (R.)	Secrétariat.
VIOLET (J.)	Bourse.
WERMELINGER (L.)	Comptabilité générale.

LISTE DES MEMBRES

DU

PERSONNEL DE LA BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

DÉCORÉS OU CITÉS PENDANT LA GUERRE

LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE GUERRE

MM.	
D'ANCHALD (P.)	Correspondance.
DEVILLE (R.)	Service Technique.
GAUTSCHI (E.)	Secrétariat.
HOSSER (G.)	Emissions.
LEGALLE (F.)	Service Technique.
DE LOUBENS DE VERDALLE (L.)	Secrétariat.
PATRIMONIO (C.)	Secrétariat.
RAQUIN (H.)	Caisse des Titres.
RENARD (G.)	Bourse.

MÉDAILLE MILITAIRE ET CROIX DE GUERRE

MM.	
CAUFFET (P.)	Garçon de Bureau.
NIFFLE (E.)	Garçon de Bureau.
PETIT (L.)	Garçon de Bureau.
PICON (L.)	Garçon de Bureau.
DE RABAUDY (H.)	Caisse Espèces.
TRONCHET (J.)	Garçon de Bureau.
VYKUS (J.)	Service Technique.

CROIX DE GUERRE

MM.	
ARSENAULT (A.)	Correspondance.
ATTHALIN (A.)	Secrétaire général.
BAILLY (G.)	Garçon de Bureau.
BALZARETTI (M.)	Garçon de Bureau.
BERTHIER (G.)	Emissions.
BERTAUTS-COUTURE	Etudes Financières.
BIZOUARD (R.)	Comptes courants.
BONNEAU (M.)	Caisse-Espèces.
BORNET (C.)	Correspondance.
BOURRY (C.)	Correspondance.
CHARLET (A.)	Portefeuille.
CHOLLET (Ch.)	Garçon de Bureau.
CHOPPIN DE JANVRY (J.)	Portefeuille.
COTTON DE BENNETOT (H.)	Contentieux.
CUSSET (E.)	Correspondance.
DESOUBRY (G.)	Correspondance.
DUCROS (M.)	Coupons.
DUPONT (H.)	Service Technique.
DUROSIER (M.)	Secrétariat.
FATON (M.)	Coupons.
FAUCHER (R.)	Comptes courants.
FAUTRARD (G.)	Comptabilité des Titres.
GAILLARD (E.)	Secrétariat.
GAUTHEY (C.)	Garçon de Bureau.
GIRARD (M.)	Coupons.
GITTON (M.)	Service Technique.
GUILLOUX (J.)	Garçon de Bureau.
HERMELIN (E.)	Coupons.

CROIX DE GUERRE

MM.	
D'HOUDETOT (M.)	Comptabilité générale.
JACQUEMOD (H.)	Garçon de Bureau.
JUILLARD (A.)	Comptabilité générale.
KULP (J.)	Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas.
LACOMME (J.)	Garçon de Bureau.
LAROUSSE (A.)	Comptabilité générale.
LE BOUCHER D'HEROUVILLE (X.)	Contentieux.
LEFEBVRE (E.)	Comptabilité générale.
LEENKNEGT (M.)	Garçon de Bureau.
LEROY (C.)	Caisse-Espèces.
LUNEAU (G.)	Coupons.
MAILLARD (J.)	Correspondance.
MARTIN (C.)	Caisse des Titres.
MARTIN (J.)	Garçon de Bureau.
DE MAZIEUX (C.)	Comptes spéciaux.
MOLLET (H.)	Contrôle.
MORINET (R.)	Caisse-Espèces.
MORISSEAU (M.)	Correspondance.
MOULIN (R.)	Comptes courants.
PERRIOT (M.)	Coupons.
POTHIER (G.)	Garçon de Bureau.
QUITARD (E.)	Comptabilité générale.
REIN (J.)	Directeur-Adjoint.
RENGNET (P.)	Sous-Directeur.
ROULEZ (L.)	Garçon de Bureau.
SAVOYEN (R.)	Caisse-Espèces.
SOUEF (A.)	Comptabilité générale.

CROIX DE GUERRE

MM.	
STRANGE (F.)	Coupons.
TISSERAND (E.)	Correspondance.
VEILLIER (M.)	Caisse des Titres.
VENIEL (F.)	Archives.
VENIEL (L.)	Coupons.
VINSON (P.)	Emissions.
XENARD (C.)	Correspondance.

4190. — Paris. — Imp. Hemmerlé et Cie. 5-19

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SUCCURSALES

	COMITÉS CONSULTATIFS	DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS	
AMSTERDAM.	MM. G. M. BOISSEVAIN.	Directeur	M. J. G. SIEGERS.
	C. H. van TIENHOVEN.	Sous-Directeur . .	M. M. H. GODSCHALK.
	E. D. van WALRÉE.	Fondés de Pouvoirs	MM. J. B. HERT.
	C. H. GUÉPIN.		L. E. VOORZANGER.
BRUXELLES. .	Jules JADOT.	Directeur. . . .	M. H. URBAN.
	A. LÉON.	Directeur Adjoint.	M. G. van den BERGHE.
		Sous-Directeurs .	MM. Robert de BAUER.
			A. ORTMANS.
		Secrétaire-Général	M. E. BASTADY.
		Fondé de Pouvoirs	M. ARTAN de SAINT MARTIN.
GENÈVE . . .	MM. A. CHENEVIÈRE.	Directeur	M. A. ROCH.
	E. ODIER.	Sous-Directeur. .	M. C. G. AUBERT
	G. PICTET.	Fondés de Pouvoirs	MM. G. ROCH
	E. SAUTTER.		A. BOURU